



Quels risques à ne pas réclamer la pension alimentaire

Par **Olympe**, le **09/06/2009** à **12:23**

Bonjour,

J'ai obtenu un divorce par consentement mutuel en janvier 2009.

Mon ex-mari est sensé me verser une pension de 200€/mois. Comme il a des problèmes financiers (inhérents à notre séparation), j'ai accepté de lui laisser le temps de se remettre à flot avant de commencer à verser la pension.

Or, son attitude à mon égard a évolué : "pétages de plombs" réguliers, menaces envers moi et mon nouvel ami. Je me fais du souci pour mes enfants également... Mais surtout, je crains qu'un jour ma gentillesse et ma compassion ne se retournent contre moi !

Je voudrais donc savoir ce que je risque à ne pas réclamer la pension pour l'instant (je me débrouille comme je peux avec mon modeste salaire) ; comment puis-je me protéger d'une éventuelle "manoeuvre" de sa part ?

Merci d'avance.